

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS CE

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances et des compétences pour une employabilité dans la conduite des véhicules lourds de la catégorie CE (Véhicule de plus de 3.5T avec remorque de plus de 750 kg)
- Connaître les principales règles de circulation
- Connaître la signalisation spécifique
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule
- Devenir un éco-conducteur de véhicule de transport de marchandises responsable
- Obtenir le permis de conduire de catégorie CE

PUBLIC

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules de transport de marchandises de la catégorie C attelés à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC dépasse 750kg.

PREREQUIS

- Être titulaire du permis C en cours de validité,
- Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire
- Savoir lire et écrire Le français
- L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis obtenue date de plus de 5 ans (hors permis moto)

DUREE DE LA FORMATION

- 95h (75h de pratique + 20h de théorie) pendant 3 semaines

MODALITE DE FORMATION

En présentiel + autoformation

La formation professionnelle des conducteurs regroupe des cours :

- Réglementation professionnelle et sociale des transports / Norme technique des véhicules : 10 heures
- Manœuvres sur pistes : 15 heures
- Maintenance courante des PL, détection des pannes simples : 35 heures
- Conduite en circulation / Sensibilisation à la conduite économique : 35 heures

CONTENU DE LA FORMATION

Compétence 1 (théorie/pratique) : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

Compétence 2- Formation théorique : effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules
- Les manœuvres avec l'ensemble du véhicule

Compétence 3- Formation pratique : apprêhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

Compétence 4- Formation pratique : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

Compétence 5- Formation pratique : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

LIEUX DE FORMATION

- Cours théoriques : en autoformation
- Cours sur piste : 39, Avenue Joffre 93700 Drancy

TARIFS

- PERMIS CE : 2 450€ net

METHODE PEDAGOGIQUE

Cours théoriques en autoformation

Cours pratiques sur piste et sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.

MOYENS TECHNIQUES

- 5 Salles de cours équipées d'un ordinateur et d'un Vidéo Projecteur
- Plateforme technique comprenant 3 pistes pour les manœuvres
- Fourniture matériel pédagogique : elearning (fiches examens, vidéos pour les vérifications)
- Véhicules adaptés à l'enseignement

MODALITE DE SUIVI

Feuilles de présence émargées quotidiennement par les stagiaires ou attestation d'assiduité.

MODALITE D'EVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire satisfaction à chaud et à froid

PROFILS DES FORMATEURS

Formateurs poids lourds titulaires du BEPECASER ou du titre professionnel ECSR avec la mention Groupe Lourds

ACCESSIBILITE DE LA FORMATION

En cas de situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter pour adapter la formation



CODE FORMATION

- CODE CPF : CPF213
- CERTIF INFO : 81306

MODALITES D'EVALUATION

EXAMEN DU CODE

L'obtention du permis de conduire CE passe en premier lieu par l'obtention de l'examen du code.

Tous les candidats sont obligés de passer cet examen sauf si :

- Ils sont titulaires d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans (hors permis moto).
- Ils ont obtenu l'examen du code depuis moins de 5 ans.

À noter : depuis le 1er juin 2016, le passage de l'examen du code est soumis au paiement d'une redevance de 30 €. Par ailleurs, il est désormais possible de passer l'épreuve du code auprès des centres agréés de La Poste et de la société SGS, et de s'inscrire directement en ligne.

EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE CE

Examen hors circulation

L'examen de conduite hors circulation dure environ 45 minutes pendant lesquelles le candidat est soumis à :

- Une interrogation écrite de 6 minutes avec 10 questions tirées au sort ;
- Une vérification des points de sécurité courants ;
- Un attelage-dételage ;
- Une interrogation orale par tirage au sort parmi 12 fiches sur le thème de la sécurité des véhicules de transport de marchandises et de personnes ;
- Une épreuve de maniabilité avec une marche arrière sinuuse entre des plots à réaliser en moins de 5 minutes, un arrêt de précision ; une simulation de mise à quai. Pour être admis le candidat :
- Doit obtenir un minimum de 25 points ;
- Ne pas avoir obtenu de note éliminatoire ou intervention de l'inspecteur liée à la sécurité ;
- Avoir obtenu un résultat favorable à l'épreuve de maniabilité.

Examen en circulation

Après validation de l'examen de conduite hors circulation, le candidat au permis super lourd peut passer l'examen de conduite en circulation. Cet examen de 45 minutes consiste en une évaluation des connaissances du candidat en situation pratique. Ainsi, après avoir effectué des vérifications d'avant départ, le candidat doit circuler en agglomération, mais aussi sur route, autoroute ou voie express.

Le candidat doit obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire pour être reçu.